BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 442

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

392 515 334 RCS Quimper.
HALIOS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 530000 EUR.
Adresse : 6, rue Lucien le Lay, 29760 Saint-Guénolé.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 février 2021, les sociétés HALIOS et MEN AR GROAS MAREE ont établi un projet de fusion par absorption au terme duquel MEN AR GROAS MAREE prévoit de transmettre la totalité de son actif (valeur comptable au 31/03/2020 de 1 246 188 euros), à charge de la totalité de son passif (valeur comptable au 31/03/2020 de 465 151euros), soit une transmission de patrimoine au profit d'HALIOS d'un actif net s'élevant à 781 037 euros. Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital d'HALIOS, puisque celle-ci détient la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Le montant prévu du mali technique de fusion s'élève à 1 566 688 euros. Toutes les opérations effectuées par MEN AR GROAS MAREE depuis le 1er avril 2020 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par HALIOS qui se substituera MEN AR GROAS MAREE. La société MEN AR GROAS MAREE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code de commerce. Le projet commun de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER au nom de chacune des sociétés participantes le 23 février 2021..